

Délibération du Conseil Municipal**D.2022 – 59****ACTE : 7.5.2.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER A M. CAM

Excusés / Absents : M. BADO, BAÏADA, GERVAIS

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 22/06/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS N°1-1 – ANNEE 2022**

Monsieur le Maire propose sur l'avis de la commission des associations du 8 juin au conseil municipal d'attribué une subvention communale de fonctionnement pour l'année **2022** :

Associations	Décision conseil
Ass.sauvegarde & anim° patrimoine(ASAPPL)	1 200 €

Hors la présence de Jean-Franck PIERASCO

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** : d'attribuer une subvention de 1200 € à l'Association de Sauvegarde et d'Animation du Patrimoine du Pays de Lauzerte (ASAPPL)
- **AUTORISE** : le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder au paiement de la subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


François LE MOING